



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC NOUVELLE-BEAUCE  
MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

*Séance extraordinaire du 26 août 2021*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le jeudi 26 août 2021 à 18h30, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents : M. Michael Byrns, conseiller siège 1  
M. Gaston Vachon, conseiller siège 2  
M. Jérôme Fournier, conseiller siège 3  
M. Victor Boutin, conseiller siège 4  
Vacant, siège 5  
M. Yves Roy, conseiller siège 6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Soucy. Est également présente Madame Dany Audet, adjointe administrative.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **1.1 Mot de bienvenue et Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Jacques Soucy déclare ouverte la séance extraordinaire du 26 août 2021.

### **1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de convocation transmis le 23 août et qu'ils y renoncent;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture;

2108-184

À CETTE CAUSE Il est proposé par Jérôme Fournier que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance
  - 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour
- 2- ADMINISTRATION**
  - 2.1 Démission de la directrice générale
  - 2.2 Remplacement intérimaire du poste de la directrice générale
- 3- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **2. ADMINISTRATION**

### **2.1 DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a remis sa démission de façon verbale le lundi 23 août 2021 et que le conseil a pris effet de ladite démission.

2108-185

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Yves Roy que le conseil accepte ladite démission.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 2.2 Remplacement intérimaire du poste de la directrice Générale

CONSIDÉRANT QUE la vacance du poste de directrice Générale et l'urgence de poursuivre les activités régulières de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Jérôme Fournier que le conseil ouvre immédiatement à l'interne le poste de directrice générale intérimaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 3. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18:35, il est proposé par le conseiller Jérôme Fournier et résolu de lever la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

Jacques Soucy, maire

---

Dany Audet, adjointe administrative